

Alena s.a.

Rapport « RTS 28 » : réception et transmission d'ordres (« RTO »)

A. Objet

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers impose aux entreprises d'investissement de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (« *Regulatory Technical Standards* – RTS »). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

B. Présentation du RTS 28

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

- les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.
- les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Dans le cadre de cette exigence, Alena s.a. doit publier un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

C. Présentation de l'activité RTO d'Alena

Alena est une société de bourse dont l'activité principale est la gestion discrétionnaire pour le compte de ses clients. Son activité dans le domaine de la réception et de la transmission d'ordres est limitée et spécialisée. Les clients d'Alena sont investis quasi exclusivement dans la Sicav Alena Invest de droit luxembourgeois dont Alena est promoteur et gestionnaire et qui comporte 3 compartiments. Ces compartiments investissent à leur tour dans des OPC's de tiers. Ce n'est qu'accessoirement qu'Alena fournit des services de conservation et de réception-transmission d'ordres (« RTO ») pour des titres (actions, obligations, fonds de tiers, ...) individuels.

Alena n'est pas membre ni ne dispose d'un accès direct aux bourses ou marchés de valeur ou plateformes de trading et elle confie l'exécution des ordres de ses clients à des intermédiaires financiers de premier plan en vue de leur exécution. A cet égard, Alena utilise les services de ses dépositaires en Belgique (KBC Securities, ING) et au Grand-Duché de Luxembourg (principalement UBS), via leurs salles des marchés ou via leurs agences. Le choix des dépositaires résulte d'une évaluation coût-bénéfice par la direction d'Alena au bénéfice de ses clients. En pratique, Alena n'utilise que les services de deux ou trois intermédiaires tout au plus.

D. Analyse de la qualité d'exécution obtenue

1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Dans le cadre de son obligation réglementaire d'agir aux mieux des intérêts de ses clients, Alena est tenue de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres qu'elle confie aux intermédiaires de marché, les meilleurs résultats possibles. Les facteurs retenus par Alena, afin d'évaluer la qualité d'exécution, sont :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Le coût de l'intermédiation ;
- La rapidité : temps nécessaires estimé pour exécuter une transaction
- La qualité du traitement administratif (envoi des confirmations, qualité du back-office)

2. Explications éventuelles des facteurs pouvant conduire à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

Le choix des dépositaires résulte d'une évaluation des coûts par rapport aux services et à la qualité fournis par les prestataires et ce, au bénéfice des clients d'Alena.

3. Explication sur les modalités d'exécution des ordres en fonction de la catégorie de clients

L'exécution des ordres est identique quelle que soit la classification des clients (non professionnelle ou professionnelle).

L'exécution des ordres est identique quel que soit le client au sein d'Alena.

4. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

Alena est une entreprise d'investissement indépendante et n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

5. Explication de la manière dont Alena utilise des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution

Alena utilise et s'appuie sur les informations provenant principalement de Bloomberg pour vérifier la qualité de l'exécution des ordres de la part de ses intermédiaires financiers, notamment quant au prix d'exécution.

6. Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

Non applicable, car Alena ne transmet pas d'ordres de ses clients à des plateformes en vue de leurs exécutions.

Quant aux brokers, Alena ne bénéficie d'aucun accord particulier.

7. Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts lors de l'exécution des ordres des clients non professionnels et explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants dans l'atteinte du meilleur résultat pour la clientèle non professionnelle

Aucun autre critère n'a été pris en compte.

E « Top 5 » par type d'instruments financiers traités

Ce présent rapport est établi pour l'année 2024. Comme indiqué plus haut, Alena n'utilise qu'un nombre limité d'intermédiaires, moins de 5.

E1 Définitions

- « Ordres passifs » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité
- « Ordres agressifs » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité
- « Ordres dirigés » : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plateforme d'exécution

E2 Clients professionnels

Opérations de change (FX)					
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui	Ordre passif (en %)	Ordre agressif	Ordre dirigé
Top 5 brokers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie			
UBS Europe S.E. (code LEI: 5299007QVIQ71064NX37)	100%	100%	0%	100%	0%

Dérivés sur devises (forwards)					
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui	Ordre passif (en %)	Ordre agressif	Ordre dirigé
Top 5 brokers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie			
UBS Europe S.E. (code LEI: 5299007QVIQ71064NX37)	100%	100%	0%	100%	0%

Produits indiciels cotés (ETF)					
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui	Ordre passif (en %)	Ordre agressif	Ordre dirigé
Top 5 brokers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie			
UBS Europe S.E. (code LEI: 5299007QVIQ71064NX37)	100%	100%	0%	100%	0%

Autres instruments financiers (futures sur indices)					
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui	Ordre passif (en %)	Ordre agressif	Ordre dirigé
Top 5 brokers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie			
UBS Europe S.E. (code LEI: 5299007QVIQ71064NX37)	100%	100%	0%	100%	0%

E3 Clients non professionnels

Opérations de change (FX)					
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		Oui	Ordre passif (en %)	Ordre agressif	Ordre dirigé
Top 5 brokers	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie			
ING Belgium. (code LEI: JLS56RAMYQZECFUF2G44)	100%	100%	0%	100%	0%

Etabli le 20/04/2025